

4

oum a-t-on bien fait de frapper les riz travaillés, ce qui permettra à l'industrie française de travailler les riz bruts.

Ne s'oubliez pas, M. le ministre, notre agriculture coloniale vous supplie de tenir compte de ses réclamations et de la favoriser le plus que vous pourrez, et si nous avons été peiné au bout de tout d'argent de sang et tout d'argent français, il faut, au moins, que nous en profitions.

M. Charles Ferry - Le riz est, à la fois, un aliment et un fardier; dès l'instant que vous avez frappé le maïs, vous devez frapper également le riz; sans cela, il se produirait un fait analogue à celui qui a pu être constaté à l'époque où on a été mis à cultiver le blé; alors on a substitué le maïs, et aujourd'hui, nous frappons le maïs en laissant le riz indifférent. Demain nous aurons besoin de riz, car la même quantité se produirait; la marine anglaise s'empresse à en prendre du riz comme fret de retour; si vous voyez que notre œuvre porte ses fruits, il ne faut pas laisser la main de fer.

M. Edouard Millaud - Je serais très heureux de voir, comme le demande M. de Lamoignon, l'agriculture de nos colonies se développer et nous envoyer ses produits, mais il faut se mettre en face de la situation actuelle et reconnaître que l'importation du riz venant de Cochinchine ne représente que 4 1/2 % de l'importation totale.

M. Ch. Ferry nous parle du transport qui se fait par des navires anglais, mais il oublie qu'à Marseille sur 35 ou 36 000 tonnes de riz importées, les trois quarts le sont par des navires français; il y a donc là un commerce dont profite notre marine marchande. Quant à la

fissure qu'il n'aurait de voir se produire, je lui répondrai que le riz n'a que de très médiocres qualités alcooliques, et ne pourra, sous ce rapport, remplacer le maïs, pour moi, je me place surtout au point de vue de l'alimentation de populations peu aisées

M. Ch. Ferry - Voici le tableau de l'importations des riz pour 1889

Angleterre	3197000	q.
Belgique	17912000	-
Italie	3155000	-
Indes anglaises	14775000	-
Indo-Chine française	2718000	-
Autres pays	2700000	-

Il est certain que si l'on établit un droit, l'importation des riz de l'Indo-Chine se développera dans une large mesure

M. de Larenty - Cela est incontestable.

M. Cravieux - Mais la Cochinchine et le Cambodge produisent-ils assez de riz pour nous envoyer une quantité suffisante.

M. Pascher M. le Président - D'après M. Le Myre de Villers qui connaît bien le pays, la Cochinchine exporte par an 600000 tonnes de riz dont 118000 pour l'Europe.

M. Cravieux - Je demande, comme je l'ai fait pour le maïs et par les mêmes raisons, une réduction de 50 % sur les droits proposés pour les riz; vous pouvez bien faire l'expérience des droits ainsi réduits puisqu'en 1892 vous les avez augmentés à cette époque, si vous le jugez nécessaire, c'est ce que l'on a fait en Allemagne où, dans le cours de 8 années, le droit sur le maïs a été porté

successivement à 0,50, à 1 fr. 25, puis à 2 fr. 50
 M. Gouin - Quelle est, au juste, la différence entre les
 deux catégories de riz qu'il s'agit d'imposer?
 M. Liorand - Le riz en paille est le riz tel qu'il vient d'être
 récolté; le riz entier est le riz qui a été décortiqué et
 qui a été débarrassé même de sa pellicule intérieure,
 les brisures se produisant pendant le travail de la dé-
 cortication et quand on fait l'opération du blutage, puis
 celle du tamisage, il passe des brisures de telle façon
 que l'un a un riz mélange de riz entier et de brisures.
 à la demande, on fait une approximation pour déter-
 miner les quantités de l'un et l'autre riz qui forment le
 tout. J'ajouterais que le travail de la décortication se
 fait toujours dans le pays de producteurs et qu'il n'entre
 pas en France de riz en paille

Le principe du droit sur le riz est adopté.
 La réduction de 50 % proposée sur les trois droits par
 M. Brancour est repoussée.

Le droit de 3 fr sur les riz en paille est adopté.
 M. le Président - Je mets maintenant aux voix le
 droit sur les brisures; je rappelle que le Conseil supérieur
 de l'agriculture l'avait fixé à 4 fr. et qu'il a été
 majoré par la Chambre.

M. Liorand - Si vous votez le droit de 6 francs, il n'entrera
 plus que du riz en paille et le travail de la
 décortication se fera en France.

M. Ch. Ferry - Ce serait très bon pour l'industrie
 française

M. Edouard Millard - Oui, mais cela résulterait sans
 doute pour le Brésil.

M. Challemel-Lacour - Je demande à la commission
 de voter le droit de 4 francs, uniformément aux

4
en chausais de la lettre dont je vous ai donné lecture
tout à l'heure.

Le droit de 4 francs est adopté par 13 voix contre 10
Plusieurs membres réclament et disent qu'ils n'ont
pas compris le vote

M. le Président - Je vais renouveler l'épreuve.

Le droit de 4 fr. est, cette fois, repoussé par 13 voix à 9
Le droit de 6 fr. est adopté

M. Challemeil-Lacour demande un droit de 5 fr. pour
les riz indus, semences ou farines.

L'amendement est repoussé et le droit de 8 fr. est
adopté.

La commission repousse deux amendements de M.
Branieux tendant à réduire de 50 fr. les droits pro-
posés pour le dari et le milles et fixe ces droits
respectivement à 3 fr. et 4 fr. 50

M. le Président - Nous arrivons maintenant à
l'art. 2 qui détermine les exemptions; nous
réserveons l'amendement de M. Eolain qui a
été obligé de quitter la séance et qui veut de-
mander l'exemption pour les maïs destinés
à l'agriculture.

M. Branieux - Je demanderai l'exemption pour
le maïs destiné à la fabrication de l'armidon.

M. Kemmer nous a démontré tout à l'heure
d'une façon saisissante et convaincante le vice du
droit que vous voulez établir sur la fabrication
de l'armidon; par les exemptions que vous êtes
obligés d'y faire, vous ouvrez la porte à la fraude
et à une fraude relativement facile. Oh! bien
c'est une loi vicieuse que celle qui donne une
prime au fabricant malhonnête et cela au

de l'argent du fabricant honnête.

M. Bremer vous a prouvé qu'il serait impossible de renouveler l'application de la loi; il vous a dit aussi qu'en établissant un droit sur la matière première qui sert à la fabrication de l'alcool de grains, vous protégeriez la distillerie de betteraves, mais qu'en même temps vous faisiez disparaître la protection accordée jus qu'ici à la fabrication de l'amidon et que cette industrie ne pouvant plus lutter contre la concurrence étrangère sera obligée de disparaître. Ces considérations sont très graves et vous de termineront, j'espère, à ajouter à la liste des exemptions, comme vous le demande M. Bremer, les amais destinés à la fabrication de l'amidon en grains et en fleurs.

M. Francis Chauveau - L'industrie de la fabrication des amidons pourra bien vivre jus qu'en 1892, époque à laquelle nous pourrions lui donner satisfaction; il existe, en effet, dès à présent des approvisionnements de maïs pour deux ans.

M. Brancourt - Je le veux bien, mais ils vont surtout entre les mains de gros spéculateurs qui tendront à les revendre avec bénéfices.

M. Charles Ferry - M. Bremer a certainement donné des raisons très fortes et qui m'auraient peut-être ébranlés à un autre moment; mais dix huit mois seulement nous séparent de l'expiration des traités de commerce et les approvisionnements déjà faits suffisent largement d'ici là aux besoins de l'industrie.

M. le Président - Je rappelle que la féculerie française a été presque ruinée par l'omission qui paraît se substituer à elle en fournissant un

6
amidoné pour la fabrication des glaces, pour
la papeterie, la brasure et l'appât des étoffes.

M. Brancus - La distinction que l'on entend faire
entre les différentes notes d'amidons est arbitraire

L'article 2 est adopté; l'amendement de M.
Brancus est mis aux voix

M. Charles Ferry - Si cet amendement n'est adopté,
ce serait la ruine de finitère de la féculerie des
pomme de terre et même de la culture des
pomme de terre au point de vue industriel.

L'amendement est repoussé

Il est procédé à un scrutin pour la nomi-
nation d'un rapporteur, en voici le résultat:

	Nombre des Voix	23
Bulletins blancs		2
Insuffisance de voix		21
Majorité absolue		11
Ont obtenu	M. Dampierre	12
	Charles Ferry	9

M. ~~Charles~~ Dampierre ayant obtenu la majorité
absolue des suffrages est nommé rapporteur

Sur la proposition de M. Brancus, la commission
décide que les dépositions qu'elle a entendues au
cours de la séance seront imprimées et annexées
au rapport

Elle s'ajourne ensuite à demain une heure
La séance est levée à 3 heures 1/2

L'un des secrétaires.

A. Ferry

Le Président

A. Fourcade

7

Séance du jeudi 19 juin

Présidence de M. Fouché de Careil

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Sont absents: M. Charles Ferry, Buffet, Mugot, Lévêque,
Garin, Puyferrière, Jace, Gailly, Anel et Lesueur.

M. le Président. Il nous reste à statuer, MM, sur le
projet relatif aux mélasses étrangères. M. Brémont et plu-
sieurs de ses collègues ont ^{en} disposé sur le bureau de la
Chambre une proposition tendant à établir sur ces
mélasses un droit unique de 24 s.; mais la commission,
après un mûr examen, a pensé que ce droit favoriserait
l'importation des mélasses riches et l'a remplacé par
des droits gradués qui vont de 5 s., 24 s. et 14. 40. C'est
ce projet que je mets en discussion.

M. Brémont. Les intérêts agricoles me paraissent en faveur
de la cause et le projet me ^{semble} paraître être fait pour favoriser
les intérêts industriels. Je ferai seulement une observation.
Les lois allemande et belge sur la sucrerie et la distillerie
font que, dans ces pays, les mélasses ne trouvent pas d'emploi
et que les fabricants sont obligés de les importer chez nous.
Ils seront encore obligés après l'établissement des droits, puis-
qu'ils n'ont pas d'autre débouché, seulement il faudra
qu'ils baissent leurs prix; vous arrivez donc à un résultat
contraire à celui que vous vous êtes proposé, à arrêter
l'avilissement des prix. Mais je ne veux pas insister, je
constate seulement que la situation n'est pas la même ici
que pour le projet qui a été déposé, que les objections à faire
au projet actuel ne sont pas de la même nature
que celles dont le projet relatif aux mélasses a été l'objet et que, par conséquent, je ne puis pas en

est contradictoire avec lui-même en votant le droit sur
la me'larre.

M. Leblanc - Je crois que nous devons nous en tenir à
voter ce droit qui est établi, non pas en faveur de l'alcool
mais dans celui de la betterave et de l'agriculture.

Il est avantageux pour l'agriculture de produire la
betterave qui se compose d'air et d'eau, c'est à dire
de deux éléments indifféremment renouvelables.

L'exportation de ces produits ne apparaît en aucun cas
notre sol et d'autant plus que pour faire des céréales,
il faut en faire précéder de plantes sarclées.

C'est pour ces raisons que, depuis de longues années
on a cru utile de protéger cette culture.

L'Allemagne a accordé des primes à ses distilleries
agricoles et a ainsi transformé son agriculture qui,
il y a quelques années, était en retard d'un demi-
siècle sur la nôtre; c'est ainsi qu'elle peut ^{convoquer} ~~convoquer~~
que la Belgique, nous envoyer des me'larres à un
prix inférieur.

De 1880 à 1884, le prix de la me'larre est tombé de
10 fr. 40 à 8 fr. 80, c'est à dire à peu près de moitié,
il n'est pas d'arrêter cette baisse continue; c'est pourquoi,
appliquant le principe qu'il est fructueux de l'un
du sol le principe alcorbique et moi, nous votons
un droit qui, sans apparaître notre sol, enrichira
notre agriculture et non pas celle de nos voisins.

L'article unique du projet est adopté; M.
Decanville est nommé rapporteur.

M. le Président - Nous avons réservé l'amendement
de M. Colani à l'article 2 sur la loi des maïs; cet
amendement demande l'exemption des maïs
destinés à l'agriculture.

M. Colani - Je crois inutile de rentrer dans la discussion; je vous en ai indiqué les raisons pour lesquelles j'ai jamais eu l'idée d'exempter les maïs destinés à l'agriculture, mais j'ai constaté que cette idée n'est pas acceptée par la majorité de la commission; je retire donc mon amendement sauf à voir plus tard s'il y a lieu pour moi de le reprendre en séance publique.

Je voudrais seulement demander pour une question à M. Le Blanc; il vient de parler de l'organisation des sociétés agricoles et a constaté qu'elle avait fait prospérer l'agriculture des pays qui l'avaient acceptée; je lui demanderai si, le jour où nous aurons présenté un projet pour introduire chez nous une organisation analogue, il sera disposé à le voter.

M. Le Blanc - Apparemment d'ailleurs cette question sera probablement bientôt traitée ici par un homme qui l'a étudiée à fond, je vous parlerai de notre nouveau collègue, M. Jametel. Par le moment, nous allons arrêter la tendance de l'alcool fabriqué avec des grains étrangers, à remplacer l'alcool fabriqué avec des matières françaises. En 1842, quand nous avons repris toute notre liberté, nous avons par exemple acheté 600 000 hectolitres d'alcool allemand qui nous viennent par l'Espagne et alors nous pourrions voter la législation dont parle M. Colani et qui constituerait une protection pour les plantes saccharées et aussi pour les terrains dans lesquels on fera venir les plantes destinées à la fabrication de l'alcool.

J'ai été émerveillé des résultats que l'on avait obtenus en Allemagne et c'est de cet exemple que nous nous sommes inspirés pour opérer dans le Nord une

transformations qui, si elle a produit au midi dans le Midi, nous permettrait de ne pas demander chaque année 12 ou 15 millions de quintaux de blé à la production étrangère; nous obtiendrions même ce résultat ^{dan quelques années} par les seules forces du Nord et de l'Ouest, si le Midi ne vivait pas le mouvement.

Je demande à la commission si elle ne serait pas disposée à mettre à l'étude dès à présent la question des tarifs de chemins de fer; elle est très complexe; il s'agit surtout de savoir dans quelle mesure les tarifs de pénétration ont pu arrêter les tarifs protecteurs et comment on pourrait les supprimer sans nuire pendant à aucun intérêt français. Ceux de nos collègues qui font partie du comité supérieur des chemins de fer, pourraient se réunir en sous-commission et nous faire un rapport préliminaire.

M. Reynaud - Je ne crois pas que notre situation dans ce comité nous permette de faire un travail de ce genre; mais nous allons avoir un rapport général de M. Richard Waddington que nous pourrions examiner.

M. Leblond - En attendant que nous ayons communication de ce rapport, je ^{proposerais} ~~demanderais~~ que notre Président demande au ministre de lui faire remettre le tableau des tarifs de pénétration afin que nous puissions l'étudier et voir comment il pourrait être corrigé.

Cette proposition de M. Leblond est adoptée!

M. Branière. Il est un principe général que je voudrais voir appliquer, par une mesure spéciale, dans les deux projets que nous avons votés.

vous forme de drawback

Je crains qu'il faudrait restituer à la nation, s'il y a exportation, les droits perçus sur la matière première.

M. Walker - Cela pourra faire l'objet d'une loi spéciale, s'il y a lieu, mais je m'oppose à ce qu'on introduise cette clause dans les deux projets qui nous sont soumis, car cela entraînerait leur renvoi à la Chambre.

M. Le Blanc - J'aimerais que ce serait amener l'effet de ces deux lois; car nous accorderons une prime à l'entrée des matières qui font concurrence à nos propres produits. La question du drawback se posera pour les soies, les laines, les cotons, mais dans des ^{conditions} ~~conditions~~ toutes différentes, parce qu'il s'agit d'industries pour lesquelles la manufacture a pris une importance bien supérieure à la production de la matière première, mais c'est une question que nous n'avons pas à résoudre en ce moment.

M. le Président - Elle est, en effet, très grave et nous ne pouvons la trancher à la légère.

M. Erard - Si l'on reprend ma demande par l'argument qu'a donné M. Walker, je n'insiste pas, mais si, au contraire, on m'oppose un refus formel comme venait le faire M. Le Blanc, j'aurai quelques observations à présenter.

M. Cochin - Au point de vue du maïs, la question a une très grande importance; je voudrais donc qu'il fût mentionné dans le rapport qu'elle a été soulevée et qu'elle n'ait pas été tranchée.

M. Poincaré - Je demande la même réserve au point de vue de l'amidon.

M. le Président - Cette question sera donnée par le rapport.

M. Léonard M. Léonard - C'est la grande question du

drans bacht et de l'admission temporaire sur laquelle
nous sommes à recevoir longuement

La commission s'ajourne à lundi, 1 heure 1/2, pour
entendre la lecture des rapports de M. Dauphin
et Decauville.

La séance est levée à 2 heures les membres

Le Président

Le Secrétaire

A. P. P. P.

A. Fourmentier

Séance du lundi 23 juin

Présidence de M. Fouché de Careil

La séance est ouverte à 1 heure 1/2

Les présents: M. M^{rs} Corder, Vieux, Franck. Chauveau, Raymond, Boyer-Lesquer, Leblanc, Volquin et Lesueur.

M. Decauville donne lecture du rapport sur le projet de loi relatif au droit sur les machines étrangères.

Après un échange d'observations entre M. Ervieux, Decauville et Charles Ferry, le rapport est adopté.

M. Dampierre donne lecture du rapport sur le projet de loi relatif au régime domanial des marais et des ruz.

Après un échange d'observations entre M. Ervieux, Dampierre, le Président, Girard, Challemel-Lacour, Édouard Millaud, Isaac et Poivrier, le rapport est adopté.

La commission de l'air que ces deux rapports seront déposés demain sur le bureau du Sénat au début de la séance.

La séance est levée à 3 heures 10 minutes

Le Président.

Secrétaire

A Fouché de Careil

Approuvé

14
Séance du jeudi 26 juin

Présidence de M. Fouché de Careil

La séance est ouverte à 1 heure

Sont absents: MM Vinet, Decourville, Chantecaille, Franck Chausson, Chalmel Labour, Girard, Raymond, Grosse, Le Hôte, Arici et Lesueur.

M. le Président - J'ai reçu de M. le ministre du commerce une lettre dans laquelle il m'annonce qu'il a fait parvenir à la Bibliothèque du Sénat 73 brochures contenant des réponses faites par un certain nombre de Chambres de commerce, de Chambres consultatives des Arts et Manufactures, et de syndicats professionnels au questionnaire relatif au régime d'ancien régime, il ajoute qu'il a demandé à ces Assemblées de lui envoyer un nombre d'exemplaires suffisants pour tous les membres de la commission et qu'il me les adressera dès qu'il les aura reçus.

Le ministre m'a également fait remettre un document très important, c'est le déjournement de l'enquête ordonné dans toute la France, le résumé des réponses faites aux huit questions actuellement posées au Conseil supérieur; je vais en réclamer un exemplaire pour chacun des membres de la commission.

J'ai reçu en outre diverses communications:

- 1° Une lettre du bureau du syndicat général français du moulinage de la soie recommandant à l'attention de la commission les intérêts de cette industrie et demandant à être entendue ^{sur ce point} particulièrement.
- 2° Une brochure émanant de ce même syndicat et contenant des documents, rapports et procès-verbaux.
- 3° Une lettre du syndicat des négociants en beurre de Normes.
- 4° Une lettre de l'Union des fabricants de papier de France.
- 5° Une lettre de la Chambre de commerce de Paris.

Enfin j'ai reçu une communication plus importante, c'est une lettre de M. le marquis de Damprême, président de

15

La société des agriculteurs de France, demandant à être entendue par la commission, à cette lettre est annexé un projet de tarif sur les produits agricoles; depuis il m'a écrit une seconde lettre pour me demander à être entendue par la commission.

Enfin les délégués d'une autre société, la société nationale d'encouragement à l'agriculture demandent également à être entendus.

M. Charles Ferry - Il est une affaire qui se présente à mon esprit et qui s'est auparavant présentée au Sénat, le Conseil supérieur du Commerce fonctionne déjà depuis plusieurs jours et le Conseil supérieur de l'agriculture reste vuide et n'a pas même encore été convoqué.

Cependant il y a une inquiétude que nous avons faite et qui semble acquise, c'est que les produits agricoles ont droit à la même protection que les produits industriels, et ce point pour quoi donc ne semble-t-on pas s'en occuper?

Je propose donc à la commission de déléguer un bureau près du ministre de l'agriculture pour lui manifester cette surprise et lui demander s'il ne jugerait pas à propos de faire pour l'agriculture le même travail qui a déjà commencé son collègue du commerce; il y a là une anomalie qui ne s'explique pas.

M. Payer - Interdit - J'approuve les propositions de M. Ferry. Il a été question dans le Conseil supérieur du Commerce des matières premières agricoles servant à l'industrie, on a reconnu qu'avant de statuer sur le sort qui devait leur être fait, il était nécessaire d'avoir l'avis des ministres ou des représentants de l'agriculture. C'est cet avis qu'il est indispensable d'avoir; la réunion du Conseil supérieur aura lieu mardi ou mercredi prochain, il importe que, et c'est là, la question soit, sinon résolue,

au moins engagé au Comité supérieur de l'Agriculture.

M. Gouin - Je voudrais poser une question personnelle :
Devons-nous nous occuper d'ores et déjà des vœux ? Devons-nous attendre que nous en soyons saisis par le Gouvernement ?

M. Wallon - Cette question est indépendante de celle qui a été posée par M. Charles Ferry.

M. Poincaré - Il faudrait peut-être répondre en premier lieu la question posée par M. le Président et de décider si nous devons entendre le Président de la Société des Agriculteurs de France et les délégués de la Société de l'enseignement à l'Agriculture ; si cette question est résolue affirmativement, il en résulte que nous aurons une sorte d'enquête dans laquelle seront entendus également les représentants de l'industrie. Et bien, j'estime que c'est par cette enquête qu'il faut commencer car elle éclairera notre discussion et la rendra plus utile.

M. le Président - J'ai dû remettre à la commission la demande de M. le marquis de Dampierre en raison de l'importance de la société qu'il représente, mais il me semble qu'il serait un peu prématuré de procéder dès à présent à une enquête générale comme le demande M. Poincaré ; mais la commission statuera, mais auparavant elle doit résoudre la question posée par M. Charles Ferry, question dans l'urgence nous a été désignée par les renseignements que nous a communiqué M. Poincaré - Qu'est-ce que le compte rendu que conforme le compte rendu publié par tous les journaux. La parole est donc à M. le ministre de l'Agriculture qui jusqu'à présent a gardé un silence absolu.

J'ai vu M. le Président de la Commission des Douanes

17

de la Chambre des députés et je ne puis pas
que l'on puisse m'en faire un grief. Il est d'accord
avec M. Charles Ferry sur la nécessité de preser-
l'actuel de M. le ministre de l'Agriculture.

M. le Baron de Lareintz - Cette démarche peut être
faite par M. le Président seul.

M. le Président - Fais par le bureau, elle aurait plus
d'autorité.

M. Crémieux - J'approuve l'observation de M. de Lareintz;
la proposition ne rencontre d'ailleurs aucune opposition.

M. Wallon - J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas
seulement de poser une question à M. le Ministre,
mais de lui exprimer le désir qu'à la commission
de son convoquer le Conseil supérieur de l'Agriculture.

La proposition de M. Charles Ferry est adoptée; la
démarche sera faite par M. le Président.

M. Pauc - M. Guin a posé tout à l'heure une
question dont la solution ne me semble pas douteuse;
la commission a le droit de s'occuper dès à présent
de toutes les questions relatives aux temps d'années
sans que je ne comprendrais pas son rôle; la
désir qui elle veut de prendre vis-à-vis d'ailleurs
indirectement la question.

M. Charles Ferry - La question a été tranchée par le
Sénat lui-même puisqu'il a renvoyé la commission
avant qu'on ait projeté de lui sur les temps d'années
encre été de pure; il a voulu indiquer par là
qu'il lui confiait le mandat d'étudier la
question d'années dans toute son ampleur.

Quant à l'enquête réclamée par M. Rouvier, je
rappellerai que, pour la lui sur les mois, nous
avons de l'idée que nous ne procéderons pas

17
à une enquête proprement dite, ce qui nous entraînerait à recevoir trop de dépositions, mais que nous entendrions les intérêts qui demanderaient à nous présenter leurs observations, je demande que cette décision, prise pour un cas spécial, soit appliquée d'une façon générale.

M. Colaris. - Je ne pense pas qu'il soit utile d'entendre des représentants de l'agriculture et de l'industrie, avant que les Conseils supérieurs du Commerce et de l'Agriculture aient terminé leurs travaux qui font et font connaître leurs décisions qui servent comme la base même de notre discussion; sans cela, nous n'avons pas une vue d'ensemble. Il est plus logique d'entendre plus tard les agriculteurs ou les industriels qui ne nous donneront qu'une suite plus restreinte.

M. le Président. - Je vous ferai observer que M. le marquis de Dampierre nous a soumis un projet de loi complet de tarifs agricoles, projet fort bien défini.

M. Colaris. - Mais avons examiné ce projet et nous avons pu constater combien sont exagérés les droits qu'il propose, c'est pour cela que je voudrais avoir l'avis du Conseil supérieur de l'agriculture.

M. Charles Ferry. - Je comprendrais ces scrupules, s'il s'agissait pour nous de prendre une décision, je trouverais très-mauvais de se statuer dès à présent sur des questions dont nous ne sommes pas saisis, mais notre mandat ne consiste pas seulement à délibérer, nous avons aussi à faire des études et, à ce point de vue, je ne vois aucun inconvénient à entendre les personnes qui le demandent.

M. Poincaré. - J'approuve les observations de M. Charles

Ferry, il y a une considération qui doit tout premier,
c'est que nous allons nous réunir dans le courant
de juillet et que nos grandes résolutions doivent être
prises avant le mois de février. La commission doit
tenir compte de la brièveté de ce délai.

Pour statuer, je ne trouvais pas convenable et de avancer
les décisions du ministre et du Conseil Supérieur; sans
doute, sans aller visiter le Président est chargé de les faire,
mais, en attendant, nous n'avons pas de lumières sur
la question et il est bon que nous nous éclairions.
Quel est un éminent vey - nous à ce qu'une petite de la galles
de la moitié de agriculteurs viennent ici expliquer et
chercher à justifier les temps qu'ils réclament.

Il y aurait, si le vey, un grave danger, à
ne pas avoir arrêté nos résolutions avant le
1^{er} février prochain et je demande instamment à
la commission de se mettre en route pour
cette date.

M. Jace - M. Colain demande-t-il, et une façon
générale, l'ajournement de toutes les auditions
de témoins, ou ~~seulement~~ seulement l'ajour-
nement de l'audition de M. de Dampierre; s'il
s'agit de cet ajournement spécial, on peut le
discuter, mais si c'est l'ajournement général
qui est réclamé, je m'y oppose car ce serait
une entrave à l'exercice du mandat que
nous avons reçu.

M. Colain - M. Ferry veut laisser aller les choses
telles qu'elles se présentent, M.
Ferneau, un cultivateur, demande qu'on se hâte
de se mettre en mesure, ^{il dit} que le temps nous
valent et nous enivrons à venir, mais nous

enquête, du moins notre de libération, la
différence est, en tout, notable.

Je répondrai à M. Isaac que je demande
l'aggravement d'une façon générale, pas qu'il
ce qui les Conseils supérieurs du commerce et
de l'agriculture ont arrêté leur de résolutions.
M. Perrin — Je ne puis la nécessité d'activer
nos projets travaux, mais pour le faire utile-
ment, il faut que nous connaissions les de libé-
rations des deux Conseils supérieurs; l'un; le
Conseil supérieur du commerce procède avec
activité; il doit avoir le 2 juin les une réunion
générale; le Conseil supérieur de l'Agriculture
va être convoqué à brève échéance; nous
pourrions donc les attendre et je ne rallie pas
à la proposition de M. Iselin.

Quant à l'enquête, M. Ferry veut que l'on
procède comme on l'a fait pour les maïs; il
oublie que, dans ce dernier cas, on a allégué
l'urgence extrême d'une solution. Cette
urgence ne existe pas pour l'ensemble des
Paris. Vous allez entendre les représentants
de l'agriculture. j'espère que vous voudrez
entendre également les représentants de
l'industrie; mais des résolutions ont été prises
et, pour l'être, il faut entendre les questions
opposées car, comme dit le proverbe: Qui
n'entend qu'une cloche n'entend qu'un
son.

M. le Président. Personne ne conteste que
nous devions entendre les représentants de
l'industrie qui le demandent. C'est de Paris. M. Iselin.

M. Charles Ferry - Je suis d'avis qu'il faut entendre toutes les cloches et qu'il ne faut pas étrangler l'onglet comme nous avons été conduits à le faire un peu pour le mois, en raison des circonstances.

M. le baron de Lareinty - Je ne comprends pas l'opposition que l'on fait au représentant de la société des agriculteurs à l'audition des représentants de l'agriculture; ce sera un acte de défiance pour notre agriculture nationale et les renseignements qu'ils nous donneront, nous éclaireront et nous permettront de préparer d'avance notre étude.

M. Buffet - Il ne me paraît pas que l'on s'oppose d'une façon abusive à l'audition des représentants de l'agriculture, mais, ~~approuver~~, comme de Colmar, de demander qu'en l'agissant après la réunion des deux Conseils, en réalité, y ne vis pas d'avantage à cet apurement, en entendant les représentants de l'agriculture, nous gagnons du temps et nous nous vis pauvre. Il faut marcher; sans cela, nous n'aboutirons pas.

M. Diez-Mannin - Les décisions des deux Conseils supérieurs sont d'autant plus importantes qu'elles sont prises à la suite d'enquêtes faites d'une façon sérieuse; quand les sociétés d'agriculture en auront fait autant, je serai tout disposé à les entendre et à leur accorder créance; mais puisque là je vis que nous vis qu'envis en accédant à leur demande, de faire une fausse demande. Dans tous les cas, ce n'est pas une commission de 30 membres qui peut s'étudier dans le détail ces questions de temps; il faudrait nous doter en nos commissions, car si j'ai une certaine compétence

en ce qui concerne l'industrie et le commerce, je
n'en ai aucune pour les questions agricoles.

M. Ruffet - Tous les membres auront à statuer sur
toutes les questions qui nous seront soumises.

M. Branieux - Je ne m'associe pas à la demande
d'ajournement de M. Bolain, des l'avis tant qu'il
est bien ~~entendu~~ ^{compris} que nous accueillons toutes
les voix qui demandent à se faire entendre,
peu importe l'ordre dans lequel nous les entendrons.
Peut-être vaudrait-il mieux s'entendre d'abord
de M. Dupuy qui plus tard afin qu'il soit discuté
les observations d'un projet de tarif sera l'objet
du Conseil supérieur de l'Agriculture, mais
je veux bien néanmoins qu'il soit entendu d'ici à
présent. ~~Il est bien entendu~~ ^{mais en la circonstance} que nous ne donnerons
aucune publicité à nos débats d'ici à d'entendre des
témoins ou de positions et que nous entendrons d'autres déposants

M. Donard et M. Lhuillier - Je partage l'opinion de M. Branieux,
je ferai seulement observer que tout en ne donnant pas
aux de positions de publicité officielle, nous serons par-
tant bien obligés de les communiquer aux viticulteurs
lesquels il y aura contradiction entre eux

M. Branieux - Je veux dire seulement que nous ne'en
saisirons pas le public

M. Bolain - J'insiste pour l'ajournement pour les raisons
que j'ai données déjà et pour éviter d'entendre deux
fois les mêmes témoins.

L'ajournement est repoussé pour la voix au vote
La commission décide qu'elle entendra M. Dupuy, mercredi, à 2 heures
la séance est levée à 4 heures 5 min.

L'un des secrétaires

A. Meyer

Le Président
A. Fournier-Lucas

Séance du 2 juillet

Présidence de M. Foucher de Careil

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la société nationale d'encouragement à l'agriculture annonçant qu'elle prépare une déposition écrite et demandant à en être entendue qu'après les vacances.

M. L. Il donne l'ordre d'introduire les délégués de la société des agriculteurs de France

M. Le Crisol de la Roque et Jacquemart, vice-présidents M. Bayssonnier, secrétaire de cette société et M. Ch. Ailhaud, C^{te} de Calonne, Marc de Haut, A. Senart, P. Lavollée et Bouchonnière sont entendus

M. Le Crisol de la Roque, Jacquemart, Marc de Haut, Bayssonnier, Lavollée et Bouchonnière présentent successivement des observations et répondent aux questions qui leur sont posées par M. le Président, Rivier, Girard, Guiffé, Lemoine, Donnadieu, Fresneau, Proulx, Chauveau, et Dampierre

Les délégués de la société des agriculteurs de France se retirent.

M. Guissac - La Chambre est en ce moment saisie d'un projet de loi relatif au régime douanier à appliquer à certains produits tunisiens, le rapport a été déposé et la discussion doit venir vendredi devant la Chambre, si ce projet est adopté, il y a urgence à ce que le loi ait statut avant notre départ. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de la question pour les intérêts tunisiens qui sont presque des

intérêts français et je crois qu'il y aura lieu
d'entendre le représentant des grands proprie-
taires tunisiens.

M. le Président - Je puis donner à la commission
un renseignement qui vient à l'appui des obser-
vations de M. Gouin, c'est qu'une société de
navigation importante a même M. le ministre
des affaires étrangères qui en raison du retard
apporté au vote de ce projet, elle a dû supprimer
le service qu'elle avait établi entre la France
et la Tunisie, M. Ribot lui a demandé d'attendre
encore une quinzaine.

J'ajoute que j'ai reçu une lettre de M. Ribot,
président du syndicat agricole des colons français
en Tunisie m'annonçant que ce syndicat va
demander à être entendu par la commission

« Au moment, dit M. Ribot, où la Chambre
« va délibérer sur un projet dont dépend l'avenir
« de la colonie, notre syndicat se tourne vers le
« Sénat qui sera appelé à délibérer incessam-
« ment sur ce sujet; — les motifs d'urgence
« de l'ordre le plus élevé nous portent en faveur d'un
« examen prochain »

M. Gouin - Il est vraisemblable que la Chambre
aura accepté ou rejeté le projet venant de moi;
dans la première hypothèse, nous pourrions
entendre samedi les représentants du syndicat
et nous prononcer ensuite sur le projet lui-même.

M. Edmond Millaud - Je ne fais pas d'opposition
à la proposition de M. Gouin; je fais seulement
observer que M. Meassacault, résident général
de France à Tunis, est en ce moment à Paris.

Il me semble convenable de l'entendre avant les
requisiens sans du regard; je propose donc que
notre Président prie d'inviter le ministre des affaires
étrangères est toute prête à entendre M. Marncault,
s'il en manifeste le désir. (Applaudissement)

M. le Président - Je ferai cette démarche près de M.
Ribot et j'en communiquerai le résultat à la
assemblée.

La séance est levée à 4 heures moins 10 minutes

Le Président

Un des secrétaires

A pour

Séance du 3 juillet

Présidence de M. Foucher de Careil.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

M. le Président. — J'ai reçu de M. le ministre de l'Agriculture une lettre dans laquelle, il m'a annoncé que son collègue des affaires étrangères lui a remis copie d'une ^{note} lettre de M. le chargé d'affaires de Prusse en France protestant au nom de son gouvernement contre le droit reconnu par votre loi sur le maïs étranger à l'entrée en France. M. le représentant de la Prusse ayant demandé que les observations qu'il a été chargé de présenter soient communiquées à la commission des Douanes, M. le ministre de l'Agriculture m'a envoyé copie de cette note ainsi que de la réponse provisoire qui y a été faite par M. Pélissier.

M. le Président donne lecture de ces deux documents, puis il continue :

Je demande, Messieurs, à propos tout d'abord une question préalable, c'est celle de savoir si la commission doit faire usage de ces documents qui lui arrivent d'une façon un peu insolite. M. Challemeil-Lacour. — La commission et par suite le Sénat en sont officiellement saisis, chacun de vous peut donc les porter à la tribune. Je suis même surpris de ce que le gouvernement qui les a entre les mains, depuis un certain temps, ne les ait pas communiqués au Sénat avant le commencement de la discussion de la loi sur le maïs.

M. Cravieux - En la portant à la tribune du Sénat la note de M. le chargé d'affaires de Roumanie, nous ne ferons que défier à son désir.

M. Challemeil-Lacour - Ce sera si utile plutôt au Gouvernement.

M. le Président - Si j'ai posé, comme je l'ai fait, la question préjudicielle, c'est que si nous de craintes de prendre en considération les représentations diplomatiques faites par un gouvernement étranger, nous serons obligés d'en faire autant pour celles qui se produiront à l'avenir; ce serait créer un précédent dangereux.

M. Cravieux - L'observation de M. Challemeil-Lacour me semble très juste, il y aurait lieu d'instruire le Gouvernement des desir que la commission a de voir ce document communiqué au Sénat; le Gouvernement appréciera.

M. le Président - J'ai écrit à M. le ministre de l'Agriculture pour lui demander de consulter ses collègues au Conseil des ministres de ce matter, sur l'usage qui il conviendrait de faire de cette Note; nous saurons donc, dans un instant, à qui nous en tenir sur ce point.

Quant à la question de savoir si nous devons nous saisir de ce document, je ne connais pas de précédent et je ne crois pas qu'il en existe; sans doute le représentant de la Roumanie exprime très nettement le desir que sa Note soit communiquée au Sénat, mais ce n'est pas une raison pour que la commission adhère à ce desir.

M. le Président - A moins que le Gouvernement français

ne s'y oppose.

M. Fursneau - Non seulement il n'y a pas de précédents, mais il y a interdiction de précédents, j'en appelle aux anciens ambassadeurs qui régneront parmi nous. Les Chambres ont le droit d'examiner, d'approuver ou de rejeter les conventions qui ont été négociées et conclues par le gouvernement avec les gouvernements étrangers; si les Chambres veulent se mêler de ces négociations et entrer en relations avec les représentants des puissances étrangères, elles commettraient une infraction très grave aux prérogatives du gouvernement.

M. Guizot - Il y a là une question de mesure et il y a des cas où l'intervention d'un gouvernement étranger dans le domaine législatif est justifiée. Ainsi quand la Chambre des Représentants des Etats-Unis a été saisie d'un bill qui augmentait considérablement les droits de douanes imposés à nos marchandises, le gouvernement français s'est saisi de la question, il a fait faire des représentations au gouvernement des Etats-Unis et il a eu raison.

M. le Président - Mais la commission de la Chambre américaine a-t-elle été saisie directement de ces représentations? Va-t-elle la question.

M. Challinor-Lacombe - Je estime que le représentant de la Roumanie a procédé d'une façon très correcte; il a présenté des observations sur une proposition de loi votée par la Chambre et il a exprimé le désir que ces observations fussent communiquées à la commission des douanes du Sénat; il n'y a rien là, je le répète, qui ne

not. fait correct. C'est un cadeau que vous n'avez pu accepter ni à accepter ni à refuser; et vous n'avez pu que le donner, vous ne pouvez donc pas l'ignorer, ni l'interdire à aucune de vos collègues d'en faire usage sur le papier à papier. Mais, dans ma pensée, c'est le Gouvernement qui devrait l'appeler lui-même à la tribune.

Le document intitulé d'abord plus la discussion, qui à la fin de la dernière séance, en terminant son discours, M. Crémier a mis le Sénat à examiner l'effet que le vote de la loi produirait sur nos relations avec la Prusse.

M. Guizot - Je ne pense pas que l'on puisse se servir de ce document à la tribune, si le ministre ne le communique pas lui-même au Sénat.

M. Franck. Chauveau - La question me paraît devoir être posée autrement que ne l'a fait M. Challemeil-Lacour; il ne s'agit pas de savoir si le représentant de la Prusse a agi correctement, si l'admette; mais la communication et le Sénat peuvent-ils être saisis de cette communication, ou le la véritable question; elle est fort délicate, et surtout qu'il semble faire appel au Sénat la de l'un ou l'autre par la Chambre; pour moi, je ne crois pas que ce soit possible. Le gouvernement français peut faire tel usage qu'il veut de cette communication d'un gouvernement étranger, mais les Chambres ne doivent pas en faire l'objet d'une discussion publique. Il ne peut y avoir de rapports entre elles et les représentants des nations étrangères, ce serait autoriser ceux-ci à intervenir dans nos relat affaires intérieures. J'en suis

donc que la commission n'a aucun compte à tenir de ce document, chaque membre conservant bien entendu sa liberté d'action sous sa responsabilité.

M. Cochin - Nous ne sommes pas saisis de cette pièce par le Président de la Commission, mais par notre gouvernement; nous avons donc tous le droit de nous en saisir.

M. le Président - Si M. le ministre monte à la tribune et communique en finissant les documents qu'il nous a déjà remis, ce sera très correct et tout à fait constitutionnel; mais je ne vois pas que ce rôle incombent à la commission des décrets et je répète que cette immixtion d'un gouvernement étranger dans nos délibérations serait un préjudice très dangereux.

M. Crémieux - Il me semble que toutes les observations présentées aboutissent toutes à la même conclusion: La commission ne doit pas porter à la tribune ce document, mais chaque membre peut le faire sous sa responsabilité propre; je reconnais pourtant qu'il y aurait là quelque chose de délicat, ainsi demanderais-je qu'avant de nous séparer nous invitassions M. le ministre à venir nous donner quelques explications à ce sujet.

M. le baron de Lareintz - Il nous les donnera à la tribune.

M. Buffet - J'espère que le but de la communication que nous a faite le gouvernement n'est échappé absolument.

M. le baron de Lareintz - C'est un simple renseignement; mais, à mon sens, il faudrait avoir

du courage pour porter à la tribune les réclamations
d'un gouvernement étranger, surtout à ce que nous
supposons contre des intérêts français.

M. Colaris - Je propose que M. le Président monte
à la tribune pour demander une suspension de
séance pendant laquelle nous pourrions entendre
le ministre.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. Corasieux - Il me semble pourtant indispensable
de savoir quelle a été l'intention du ministre en
nous communiquant cette note et quel parti il
compte en tirer. Si notre Président l'interroge pendant
la séance, sur pied de la tribune, sans que son attention
soit suffisamment appelée sur tout ce que cette
question a de délicat pour le gouvernement
et pour le Sénat, il ne comprendra peut-être pas
l'importance que nous y attachons. Il serait
bien préférable qu'il vînt ici et examinât avec
nous la situation, en vingt minutes, tout serait
fini.

M. Buffet - C'est donner à la question une solennité
qu'elle ne comporte pas; l'affaire se résout en
réalité à peu de chose; le ministre des affaires
étrangères a communiqué à son collègue des
Agriculture une note diplomatique relative
aux tarifs douaniers et celui-ci a cru devoir
nous la communiquer à titre de renseignement
sur la note. Il importe à la dignité du Sénat de
ne pas proposer cet incident et de ne pas faire
suspendre la séance pour un tel motif.

M. Briard - Je respecte autant que M. Buffet
la dignité du Sénat, mais je ferai remarquer

22
que l'on entend souvent le gouvernement
pour des projets de peu d'importance et je
trouverais étrange qu'on ne l'entendît pas quand
il s'agit d'une question si grave.

La commission de voir qu'elle entendra le ministre
M. Deville, ministre de l'Agriculture, est introduit.

M. le Président lui fait connaître pour qu'elle
commission a désiré l'entendre

M. le Ministre - Mon collègue des affaires étrangères
a son devoir vous communiquer cette Note à
titre de renseignement; vous savez qu'une agitation
très vive s'est produite à Bucharest à la nouvelle
que la Chambre des députés avait voté le droit de 3p.
sur les maïs; M. Puibot craint qu'il n'en résulte
qu'une commission qu'elle s'agira et qu'aucune
note ne sera donnée aux projets indiqués
dans la Note roumaine.

Il est possible que la Roumanie considère
ce droit comme nuisible à ses intérêts, mais,
si le projet de loi était repoussé, ce n'est pas
elle qui en profiterait; en effet, l'importation
des maïs de la Plata augmente dans de
telles proportions qu'il devient un aussi redou-
table concurrent pour elle que pour nous et
elle serait bientôt repoussée de notre marché.

Il est arrivé dans les derniers mois 1 000 000 quan-
taux de maïs de la Plata, dont 1 500 000 à
Marseille.

La communication qui vous a été faite a été
mis par conséquent uniquement par les relations circonstancielles
que nous entretenons avec la Roumanie, mais
nous ne voulons pas qu'elle constitue un précédent

et que les gouvernements étrangers se croient auto-
risés à entrer en relations avec les commissions
parlementaires.

M. Buffet - Si un gouvernement étranger
remette une Note à M. le ministre des affaires
étrangères sur une question de tarif douanier, je
le comprends parfaitement; mais qu'il visse le
pouvoir que cette Note soit communiquée soit à une
commission, soit à l'une des Chambres, c'est ce que
je trouve inadmissible et que je n'ai pas de peine à dire.

M. Cravieux - M. le chargé d'affaires de Roumanie
a demandé que sa note fut communiquée
à la commission des douanes et au Sénat; elle
l'a été à la commission; je demande à M. le
Ministre si elle ne doit pas l'être également
au Sénat. La commission a été saisie de ce
document; elle n'a pas le droit de le confisquer
et si l'un de nous n'avait pas le droit de le
porter à la tribune et de s'en servir dans sa
discussion, la communication que l'un d'eux a
faite serait réellement désirable.

M. le Ministre - J'ai expliqué quelle avait été
en cette affaire la conduite du gouvernement;
la Note que nous avons remise est un rensei-
gnement confidentiel qui n'est pas pour être
porté à la tribune.

M. Estanis - La question pour moi n'est pas de
savoir si le gouvernement veut ou non com-
munique ce document au Sénat; mais je
demande seulement à M. le Ministre s'il pense
qu'en nous en servant à la tribune pour défendre
un intérêt français, et non pas un intérêt étranger

comme le disait tout à l'heure M. de Lamoignon, nous
outrageons notre droit.

M. le Président - Ce qui est grave, c'est de voir un
tel précedent.

M. Franck-Chauveau - On commet très bien les volontés
de la Prusse, on pourriez même les alléguer, en
portant à la tribune la Note qui vous a été com-
muniquée, sans risquer d'endommager l'incident
au lieu de l'apaiser et sans saisir le point
de l'appel d'un gouvernement étranger contre
une décision de la Chambre.

M. le Ministre - Je réponds à M. Estlin en répétant
que cette Note vous a été communiquée à titre
purement confidentiel et qu'il y a eu des cir-
constances très sérieuses à la porter à la tribune.

M. le Président - Maintenant, MM. c'est à chacun
de nous à voir, dans sa conscience, ce qu'il doit faire.
La séance est levée à 2 heures 40 min.

Le Président

L'un des secrétaires

A. P. C.

A. P. C.

Séance du 7 juillet

Présidence de M. Fouché de Careil

La séance est ouverte à 2 heures 1/2

La commission entend successivement : M. Rabot, ministre des affaires étrangères, M. Maspicault, Président général de l'Union à Paris et M. Pelt, président de l'Association des auteurs français en Belgique.

Ces deux tentatives recueillies pour les sténographes sont annexées au procès-verbal.

La séance est levée à 3 heures 1/4

Compte rendu

à p.c.

Le Président

A. Fouché de Careil

Séance du 9 juillet

Présidence de M. Fischer de Carul.

La séance est ouverte à 2 heures

Sont présents: MM Ch. Ferry, Buffet, Buisson, Chautouille, Franck-Champan, Fournier, Cochery, Edmond Millard, Dornier, et de la Monneraye, Brasseur-Garnier, Fischer de Carul, Jaac, de Blon, Garnigat, Wallin, Chancel et Lesueur.

M. Buffet — On m'a dit que la commission n'avait entendu hier, M. le ministre des affaires étrangères sur le projet relatif à la Tunisie, je n'ai pas été convoqué à cette séance et cependant j'avais des questions très importantes à poser au représentant du cabinet; je demande donc que cette audience soit renvoyée à une autre séance et que le ministre soit entendu de nouveau.

M. Lesueur — Je me trouve dans le même cas que M. Buffet, j'avais plusieurs questions fort importantes à poser, et ne sachant pas que la commission n'avait convoqué, je n'ai pu assister à l'audience de M. Ribot.

M. Dornier — Je constate également avec regret que je n'ai pas été convoqué pour la séance d'aujourd'hui et je désire que l'assemblée convoquée ne se produise pas.

M. le Président — Je vais expliquer à la commission ce qui s'est passé; j'avais eu l'intention de réunir la commission une heure avant la séance pour entendre M. le ministre des affaires étrangères. M. le Président de la séance m'a fait observer que la commission, n'étant pas officiellement saisie, ne pouvait pas se réunir dans ce but, j'ai donc dû attendre. Or, dans un de nos de la séance, M. le ministre a de nouveau

27

le bureau de l'indépendance, le projet de loi sur le bureau qui nous
a été renvoyé et il a été donné le désir d'interroger
immédiatement sur M. Muscatelli, ~~un~~ résident
général qui doit quitter Paris aujourd'hui ou demain.
Dans ces conditions, j'ai eu devant moi tous les membres
de la commission que j'ai pu trouver, pour les faire assister
aux déclarations du ministre; ces déclarations ont été prises
pour le sténographe et tous nos collègues, pour nous
en prendre une copie, j'ai cru qu'il m'était
difficile d'être suffisamment.

M. Brancu - Au cours de l'audition du ministre, du Résident
général et des de laquis des cultures, quelques questions non
brefes ont été posées et il y a été répondu, peut-être
même de manière à donner satisfaction à M. Buffet.

M. Lesueur - J'insiste sur les questions de principe; pour
que la commission soit véritablement utile et valable,
il fallait que ses membres fussent connus et ils ne
l'ont pas été.

M. Buffet - J'ai des questions à poser, mais, en entendant
les dépositions, il peut m'en venir d'autres à l'esprit.

M. Brancu - Quand un membre demande que le
gouvernement interviennent, la commission peut s'y opposer
si elle ne juge pas l'audition utile, c'est le cas où nous
pouvons nous trouver.

M. Buffet - Les questions que j'aurais posées au ministre sur
celle-ci; le Gouvernement peut-il affirmer que la
loi qui nous est soumise ne contiendra aucune
réclamation de la part des provinces et étrangères? J'ai
quelques questions analogues à être posées à la Chambre des députés,
mais je trouve que le ministre n'y a pas répondu d'une
manière suffisante et je voudrais qu'il pût me venir
à l'avantage.

M. Charles Ferry. Qui pourrait réclamer alors qu'il n'y a pas réciprocité ? Le n'est à coup sûr ni l'Angleterre ni l'Italie qui n'ont pas de traite avec nous. La Belgique n'a pas les mêmes objets d'importation que la Russie et est donc l'exemple dans la question. Quant à l'Espagne, le ministre nous a dit qu'il s'était assuré de sa bonne volonté ; d'ailleurs cette prohibition est un peu à notre merci, en effet, depuis que les vins italiens n'entrent plus en France, ce sont les vins espagnols qui les ont remplacés ; ils entrent au droit de 2 francs, mais comme ils sont surchargés artificiellement d'alcool, il serait facile au gouvernement français de mettre des obstacles à l'entrée de ces vins.

D'ailleurs nous ne faisons pas de traite avec le Bey ; nous introduisons, en vertu d'une loi, au profit de une nation protégée, des modifications dans notre tarif de douanes, c'est un acte unilatéral ; de plus, la Russie étant protégée, n'est plus pour nous une nation étrangère et par conséquent la clause de la nation la plus favorisée n'est pas applicable.

M. Buffet - Alors la réciprocité est vraie

M. Charles Ferry - Non, la situation n'est pas la même.

M. Buffet - Mais la Russie n'est pas pour nous une nation étrangère et la France est une nation étrangère pour la Russie. C'est après nous. Nous avons des traités de commerce qui contiennent tous la clause du traitement de la nation la plus favorisée, la théorie de M. le ministre des affaires étrangères est celle-ci : Cette clause entraîne la réciprocité que nous ne pouvons faire de traité avec aucune nation sans que les stipulations qui s'y trouvent réciproques ne profitent à toutes les nations avec lesquelles nous avons des traités ; mais

nous pouvons par un acte unilatéral, par une loi, accorder à cette même nation toutes les faveurs que nous voudrions. Cette théorie ne me paraît pas soutenable. La manière dont vous envisagez les rapports entre protecteur et protégé conduit inévitablement à l'amitié latente.

On dit que nous avons garanti les traités faits par la Régence avec d'autres puissances, mais nous ne pouvons pas les garantir plus que les traités que nous avons conclus nous-mêmes. Pourquoi donc notre action qui n'est pas gênée par ceux-ci le seraient-elles par ceux-là ?

M. Charles Ferry - Dans l'esprit du ministre, la réciprocité doit pouvoir exister si nous le voulons; mais, pour le moment, il ne veut pas soulever de difficultés diplomatiques; il existe actuellement un ministre actif qui ne cherche que des sujets de discussion; mais le traité Italo-tunisien expiré en 1896; à cette époque, nous serons donc débarrassés d'un obstacle sérieux. D'un autre côté, si on supprimait les droits sur le bétail et sur le vin, on ruinerait les finances tunisiennes.

Il ne faut pas oublier les protestations qu'a soulevées en Italie l'établissement de notre protectorat cependant nécessaire au maintien de la situation de la France dans la Méditerranée; il est donc facile de comprendre que si nous voulons, et dès aujourd'hui, arriver à la réciprocité entre la France et la Tunisie, il pourrait se produire des complications diplomatiques très graves.

M. Jace - Nous nous trouvons en présence de deux questions, l'une d'intérêt naturel, l'autre de droit. L'intérêt naturel est évident; pour coloniser un pays, il faut développer ses transactions et surtout avec celles qu'il a avec la métropole. Or, en ce moment, les approvisionnements tunisiens vont, à leur entrée en France, minimes au

Sanf-général, c'est à dire à des droits supérieurs à ceux que
 paient les produits des nations avec les quelles nous avons
 des traités; quant aux marchandises françaises qui
 entrent en Russie, elles sont soumises aux mêmes
 droits que celles de toutes les autres puissances; j'ajoute
 que, dans plusieurs pays, les produits russiens paient
 des droits inférieurs à ceux que leur coûte leur entrée
 en France. Si cette situation devait se prolonger, il
 n'y aurait qu'une chose à faire, ce serait d'aban-
 donner la Russie.

Quant à la question de droit, elle me paraît très simple;
 un pays qui est sous notre protectorat ne peut pas
 être considéré comme un pays étranger et, par
 conséquent, les avantages que nous lui accordons
 ne peuvent être révoqués par un autre pays en
 vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

Il serait désirable qu'un traité ne s'aprouve
 pût être établi; mais la France a garanti les
 traités de la Russie avec l'Italie et l'Angleterre et
 je trouve qu'il n'est pas utile actuellement de
 s'exposer à des contestations et à des revendications
 diplomatiques. Je comprends donc fort bien le
 but du projet qui nous est soumis et je l'accepte.

M. Ternaux - Un petit intérêt et un grand
 principe se trouvent ici en présence; j'en toujours
 combattu le protectorat et j'en avais, dès le premier
 moment, prévu les difficultés. La Russie est-elle
 une nation étrangère ou une nation annexée?
 Dans quelle limite devons-nous tenir compte
 des traités signés par le Boy? Ce sont là des ques-
 tions fort délicates.

Songez enfin que l'Allemagne a droit aux faveurs

44

que vous accordez aux six nations d'annonciées au traité de
Francfort; par le en votant la loi qui vous est proposée,
vous lui donnez ainsi que à l'Angleterre avec laquelle
elle s'unir chaque jour davantage, un prétexte pour nous
sus citer des difficultés. J'ai déjà dit que le protectorat
de la Russie c'était un piège que nous tendait M. de
Bismark et lui permettait de nous faire des ennemis
quand bon lui semblerait.

Non ce n'est pas tout; notre protectorat s'étend sur
215000 Russiens; l'Angleterre et l'Allemagne s'éta-
blissent le leur sur des centaines de millions d'Africains;
et bien, d'après votre théorie, ils pourront conclure
l'un avec l'autre avec tous ces états, et ainsi la
liberté commerciale, la liberté des mers n'existe plus.
C'est là un résultat que la France, la Russie et les Etats-
Unis ont intérêt à empêcher en luttant contre
la triple alliance. Voyez, pour le Congo, c'est la question
des droits de douane qui s'est posé tout d'abord. La
Hollande n'a pas voulu les accepter et c'est d'abord ce
qui a amené fait les Etats-Unis.

Pour moi, j'admets volontiers que nous ayons
des colonies dont nous suivons les marchés, mais je ne
veux pas d'un protectorat qui nous a été suggéré
par notre pire ennemi; je ne veux pas d'un
projet qui est gros pour nous, de difficultés et de
dangers et qui pourrait entraîner de dangereuses
revendications. Attendez dix-huit mois; ayant
ainsi toute notre liberté d'actions, nous verrons ce
que nous pourrions faire pour la Russie; mais
je ne comprends pas que pour favoriser 10000
millions français, on s'expose à de pareils risques, alors
que nous avons déjà tant de questions brûlantes

à répondre, celle de Garibaldi, celle de Benne-Meuse.
 M. Granier - Il me semble que l'éloquent orateur
 de M. Besnean est un peu à côté de la question,
 sa véritable conclusion serait l'abandon de la Tunisie,
 je comprends que ce soit là l'opinion de ceux qui
 considèrent le protectorat comme un piège et un
 danger; mais pour ceux qui, comme moi, en
 apprécient les avantages, pensent qu'il est temps
 de les développer au profit de nos colonies établies
 en Tunisie.

On prétend que nous n'en avons pas le droit; M. M.
 Charles Ferry et Jacq ont déjà bien répondu
 à cette objection, mais je demande à revoir la
 question de plus près. M. Buffet nous dit: "Si la
 France peut ouvrir ses frontières à la Tunisie, la
 réciproque est vraie; mais si on objecte qu'elle doit
 respecter les frontières unilatérales par la Régence, à
 plus forte raison, doit-elle respecter ceux qu'elle
 a conclus elle-même." C'est bien là l'objection
 faite par notre collègue.

M. Buffet - C'est une des objections que j'ai faites,
 mais ce n'est pas la principale. Je répète que
 je suis indispensable que M. le Ministre des
 Affaires Étrangères soit de nouveau appelé devant
 nous et qu'il fasse une réponse nette et catégorique
 à la question que j'ai posée tout à l'heure. Je
 lui demanderais si l'Espagne, la Belgique, l'Alle-
 magne ne viennent pas se plaindre, en vertu de la
 clause de la nation la plus favorisée, des avantages
 que vous avez accordés aux produits tunisiens.
 M. Charles Ferry nous a expliqué pour quoi le
 ministre était sûr de l'assentement de l'Espagne.

mais la Belgique n'est pas dans les mêmes conditions et, comme elle produit aucun du bétail et du blé, elle peut très bien réclamer; le ministre est-il sur qu'elle n'en fera rien.

M. le Président - Il n'y a pas de traité

M. Buffet - C'est précisément là la question; si on admet cette façon de procéder, nous pourrions accorder par une loi certains avantages à tel ou tel Etat qui, de son côté, sans entente apparente, nous accorderait à son tour des avantages correspondants. Cela n'est pas sérieux.

Je crois donc que la Belgique pourra réclamer, comme s'il y avait un traité, et, si elle le fait, elle sera naturellement approuvée par l'Allemagne.

Et, pour moi, il ne suffirait pas que le ministre réponde: "J'ai bien de croire, j'ai bien d'espérer qu'il n'y aura pas de réclamation" ce que je demande, c'est une affirmation précise, c'est: oui ou non.

M. Jaacq me dit qu'en ce moment les produits tunisiens paieront plus cher que les produits étrangers à leur entrée en France; il serait facile de remédier à cet inconvénient en accordant à la Tunisie le traitement de la nation la plus favorisée, ce qui est absolument dans notre droit et ne peut valoir aucune réclamation.

M. Seblin - J'ai dit bien à M. le Ministre des affaires étrangères que je ne ferais aucune objection à l'entrée en franchise des produits tunisiens; la question, à mes yeux, n'a pas une très grande importance; c'est un 87^e département français qui vient s'ajouter aux 86 autres; mais j'ai exprimé la crainte que d'autres nations ne viennent réclamer le même traitement en vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

44
M. le Ministre m'a répondu qu'il croyait pouvoir affirmer que l'Angleterre ne réclamerait rien et qu'il avait des moyens pour faire entendre raison à l'Allemagne, si elle élevait des objections.

M. Buffet - Et la Belgique

M. de Bismarck - Le ministre n'en a pas parlé, et a seulement fait observer qu'il ne s'agissait pas d'un traité, mais d'une loi que nous pourrions modifier et supprimer à notre gré. Sans doute cette réponse n'est pas aussi catégorique que le voudrait M. Buffet, mais elle me semble cependant très rassurante.

J'ajoute que la Tunisie demande plus que le traitement de la nation la plus favorisée.

M. Crémieux - Je reprends mes observations après ces explications, qui ont bien précisé l'objet du débat.

M. Buffet, à la question de droit qu'il avait posée ajoute une question de fait: il veut que le ministre nous donne l'assurance qu'aucune nation ne réclamera contre la loi qui nous est proposée.

La question de droit est la question marchande, la question capitale et nous devons remercier M. Buffet d'avoir appelé sur ce point l'attention de la commission; il est évident qu'il ne faudrait pas, surtout à l'heure actuelle, nous jeter en aveugles dans des embarras diplomatiques. Mais je crois que nous pourrions marcher sans crainte; sans doute le protectorat est un régime encore mal défini, mais sur la question particulière qui nous occupe, nous ne faisons que suivre de bon cœur précédents. La France a bien le droit d'ouvrir sa frontière aux produits tunisiens et elle aurait même celui de faire entrer librement les nôtres à Tunis.

45

Quand l'Autriche a établi son protectorat sur la Bosnie et l'Herzégovine qui restèrent pourtant sous la suzeraineté d'une autre puissance, elle a fait rentrer ces deux pays dans ses propres limites dynastiques et elle a mis de côté tous les traités qui pouvaient les lier, toutes les puissances, l'Europe entière, ont donné leur adhésion.

De même, nous avons réalisé l'union dynastique avec la Cochinchine, bien qu'elle eût un traité avec l'Espagne et celle-ci n'a pas réclamé; c'est encore ce qui a fait l'Italie à Massouah. En un mot, toute la diplomatie européenne semble être d'accord sur cette question. D'ailleurs les affirmations positives par M. Pichot à la tribune de la Chambre des députés n'ont soulevé aucune contestation, le ministre a, entre les autres, une ~~autre~~ note de lord Lytton qui ne fait qu'une seule réserve que pour le cas où l'on ouvrirait la frontière tunisienne aux produits français malgré les traités reconnus et consacrés par le traité du Bardo.

M. Buffet nous dit que nous devons respecter les traités conclus par la France au moins à l'égal de ceux conclus par la Régence; la situation n'est pas la même et la logique est même très bien notre collègue; on a prétendu que, par le traité du Bardo, nous nous étions interdits d'introduire nos produits en Tunisie à des conditions plus favorables que celles accordées par traité à l'Angleterre et à l'Italie; je ne crois pas que cette prétention soit fondée, mais elle a été maintenue; personne, au contraire, n'a jamais allégué que nous ayons pris un quelconque engagement de ce genre pour l'entrée des produits tunisiens en France.

La Tunisie est, je le répète, vis à vis de nous, dans une situation particulière, c'est un pays de protectorat et j'ai indiqué quels étaient les précédents qui régissent la question.

Malgré le point de fait, en raison de l'insistance de M. Buffet, il me semble indispensable d'entendre le ministre, il serait regrettable que de pareilles questions fussent portées à la tribune, il vaut mieux qu'elles soient posées et qu'il y soit répondu dans le sein de la commission.

La commission décide qu'elle entende de nouveau M. le Ministre des affaires étrangères.

M. Lesneux - En ce qui touche la question de droit, je puis communiquer à la commission un document qui a sa valeur, le comité ^{des} protectorats, composé des hommes les plus compétents a été consulté sur cette question et il a conclu à la réciprocité de traitement entre la France et la Tunisie, pour moi, c'est là le but qu'il faut se proposer d'atteindre. Je comprends que M. le ministre des affaires étrangères préfère attendre pour ne pas se créer des difficultés diplomatiques; mais je dois faire observer que la loi qui nous est soumise va donner lieu à de grandes nombreuses qu'il sera bien difficile de réprimer, les Italiens font déjà leurs préparatifs et un de leurs journaux, le Courrier de Naples dit: „Des que la loi sera votée, nous allons nous en servir..” — grandes fraudes, bien entendu.

Il y a là un inconvénient sérieux; mais je veux prendre la chose de plus haut et si j'ai jamais émise une affirmation plus nette des droits de la France, si voterai le projet parce qu'il est un commencement.

ment d'affaires.

Je pourrais peut-être discuter les arguments présentés par M. le Ministre pour expliquer sa manière de procéder, mais ces matières sont très délicates et je préfère m'en rapporter à sa sagesse. En ce moment, l'Angleterre et l'Allemagne se partagent l'Afrique et paraissent assez disposées à nous accorder une compensation du côté du lac Tchad; dans ce cas là, je crois que c'est nous qui ferions la bonne affaire; appuyés sur un pays qui a de grandes ressources, des ports nombreux, qui peut mettre sur pied 120 000 hommes, nous pourrions, si l'on crée des voies de communication sûres vers l'intérieur, créer là un empire puissant et jeter à la mer Anglais et Allemands; ils ne cherchent pas à se concilier les populations musulmanes dont nous savons, par et par nous, ce que vaut l'hostilité; ils sont obligés de transporter par mer les troupes qu'ils envoient là-bas et sont arrivés dans de bien moins bonnes conditions que nous.

Pour moi, le Tunisie ne fait qu'un avec l'Algérie et je voterai de grand cœur tout ce que l'on fera pour elle.

Je demanderai seulement à M. le Ministre de prendre les plus grandes précautions pour empêcher la fraude et de bien affirmer, vis à vis des puissances étrangères, nos droits particuliers sur Tunis M. Buffet - Je dois insister sur ce point que la réponse du ministre doit être très catégorique; si la loi devant soulever des complications diplomatiques, il y aurait vraiment une très grande disproportion entre les résultats mérités que l'on a eu

vue et les conséquences qui de ces complications. Il me semble qu'il serait bien suffisant et d'accorder à la Commission le traitement de la nation la plus favorisée. A la Chambre, le ministre est resté dans le vague, en réalité, la Belgique n'a encore rien dit et elle peut être poussée à protester par l'Allemagne; si elle soulève la question de droit, elle pourra soutenir ses prétentions par des arguments que je considère comme très puissants.

M. Charles Ferry - M. Buffet a-t-il lu la discussion qui a eu lieu devant la Chambre? a-t-il vu avec quelle unanimité elle s'est prononcée quand le ministre lui a eu montré que le grand intérêt national était en jeu. Vous savez, en effet, que le gouvernement italien se refuse à considérer notre occupation définitive et qu'il garde la pensée de demander quelque jour à résilier les capitulations. M. Guis, M. Ribot a dit à la Chambre: «Votez ce projet pour affirmer que vous êtes maîtres de la Tunisie et que vous ne la céderez jamais à la Tunisie». Le langage ferme et patriotique a soulevé des acclamations auxquelles la droite s'est jointe tout entière, sachant bien qu'il s'agissait d'une question nationale. Cum je ne doute pas qu'en entendant M. le Ministre, sa parole honnête et chaleureuse ne fasse passer sa conviction dans votre esprit et de paix - Il me semble que nous ne pouvons pas exiger du ministre l'affirmation que se donne M. Buffet; s'il nous dit qu'il a le droit pour lui et de bonnes raisons pour le démontrer, que pouvons-nous lui demander de plus?

Le protectorat est au minimum commun de toutes les colonies

See

See